

**PREMIER PAS PONGISTE DÉPARTEMENTAL**  
**2025/2026**

**ARTICLE 1 :**

2 niveaux seront mis en place en vue de son organisation : - Local, géré par le club - Une finale sera gérée par le Comité Départemental de Tennis de Table.

**ARTICLE 2 :**

Niveau local géré par le club: Cette action peut se faire sous différentes formes :

- Pendant un cycle scolaire et dans ce cas le PPP doit se faire en accord avec le directeur de l'école.
- Pendant des interventions en périscolaire et dans ce cas le PPP doit se faire en accord avec le responsable de la collectivité chargé des activités périscolaires
- Pendant une opération ponctuelle du club qui organise une animation PPP en direction des enfants des écoles primaires

**ARTICLE 3 :**

Le principe de participation au niveau local est basé sur le volontariat. L'enfant peut y participer librement sans aucune contrainte de résultats sportifs

Le principe de participation au niveau départemental est basé sur la qualification au niveau local, le nombre de qualifiés pour le niveau départemental par club sera proportionnel au nombre de participants au niveau local sur présentation d'une liste des participants

**ARTICLE 4 :**

Lors de la Finale, 4 tableaux (CM garçons, CM filles, CP/CE garçons et CP/CE filles) seront organisés. (Des modifications peuvent être faites suivant le nombre d'inscriptions)

**ARTICLE 5 :**

Sont autorisés à participer à la journée finale:

- Les joueurs non licenciés
- Les joueurs ayant pris leur première licence, qu'elle soit en module loisir ou compétition, au cours de la saison